



Favières,
Le 22 juin 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, le vendredi 26 juin 2026 à 19h00.

Session ordinaire

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mai 2026.

2 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

3 – Délibérations :

- Motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz.
- Service périscolaire : recrutements pour accroissement temporaire d'activité (année scolaire 2026-2027).
- Recrutement d'un agent contractuel (accroissement temporaire d'activité).
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- Carte SCOL'R - Prise en charge des frais de transport pour les enfants utilisant le dispositif.
- Affectation du résultat 2025 (Budget assainissement) - Nouvelle délibération à la suite d'une erreur matérielle de report.
- Budget assainissement - Décision modificative n° 1.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

La Maire,
Patricia BORG

